## COMMUNE DE SAINT-FORGEUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Date de convocation : 29/06/2016

Date d'affichage : 11/07/2016

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'AN DEUX MIL SEIZE le CINQ JUILLET à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents**: MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, M. Gilles DURDILLY.

Absents excusés : -----

Secrétaire de séance : Mme Françoise GAGNIERE.

\_\_\_\_\_\_

#### COMPTE RENDU DE REUNION DU 5 JUILLET 2016

Monsieur le MAIRE demande d'approuver le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.

Monsieur le demande de rajouter un point à l'ordre du jour : Recrutement d'un adjoint d'animation sous contrat selon l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

#### 1) Approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L361-1 du code de l'environnement relatif aux « Plans Départementaux de promenade et de randonnée » (PDIPR)

Vu la délibération du Conseil Général du Rhône du 20 mai 1992 adoptant le Plan Départemental de Promenade et de Randonnée du Rhône ;

Vu la délibération du Conseil Général du 17 Mai 2002 relative à la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Rhône,

Considérant que les projets de développement du réseau d'itinéraires de promenade et de découverte traversant le territoire de la Commune nécessitent une modification du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée du Rhône ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés en jaune ou en rouge sur la carte ci-annexée (extrait carte IGN), sous réserve de la signature, le cas échéant, des conventions de passage avec les propriétaires concernés ;
- 2) **APPROUVE** l'inscription au réseau touristique du PDIPR des chemins (ou portions de chemins) tels qu'ils sont reportés en rouge sur la carte précitée ;
- 3) **EN CAS** d'aliénation d'un chemin rural inscrit sur le Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée, s'engage à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département du Rhône ;
- 4) **GARANTIT** leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier ;
- 5) **S'ENGAGE** à informer le Département du Rhône (Direction Aménagement Développement du Patrimoine) et la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux ou voies communales concernées ;
- 6) S'ENGAGE à maintenir l'ouverture au public des itinéraires du réseau touristique ;
- 7) **ASSURE** l'entretien des chemins inscrit en réserve du PDIPR tels qu'ils sont reportés en jaune sur le carte précitée ;

- 8) ACCEPTE le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires qui sont définis au 2 ;
- 9) **S'ENGAGE** à opérer une surveillance régulière du réseau touristique et à prévenir immédiatement la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, de toute difficulté affectant la continuité des itinéraires ou leurs équipements signalétiques ;
- 1)**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les éventuelles conventions de passage et la convention d'aménagement et d'entretien des chemins inscrits au PDIPR, jointes en annexe.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## 2) Décision pour chemins ruraux suite à l'aménagement Foncier A89

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement foncier relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A89.

Il présente le tableau des créations, modifications et suppressions proposées et le plan d'ensemble au 1/5000 ème de ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'article L.121-17 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article 2 de l'ordonnance N°59-115 du 7 janvier 1959,

#### **DECIDE:**

**DE S'OPPOSER** au projet de modification à apporter au réseau des chemins ruraux, proposée par la commission intercommunale d'aménagement foncier.

DE CONSERVER les chemins ruraux dont le détail figure au tableau en annexe.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

# 2) <u>Convention d'adhésion au service commun de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien</u> <u>-Formation-</u>

Vu le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu les dispositions de l'article L5211-4-2 du CGCT

Vu le schéma de mutualisation :

Vu l'avis du Comité Technique en date du 7 juin 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le schéma de mutualisation adopté par les Communes membres et la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, a acté la mise en place d'un service commun « formation » avec une adhésion facultative.

Il fait part au Conseil Municipal de la convention d'adhésion au service commun −formation, formalisant les conditions et les modalités pratiques d'intervention ainsi que les conditions financières dudit service soit 26 € par agent.

La convention est conclue sans limitation de durée. En cas de manquement ou de négligence la convention peut être résiliée moyennant un préavis de 6 mois.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer,

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## 4) Marché à procédure adaptée pour la mise aux normes de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement d'un marché à procédure Adaptée (MAPA article 28) concernant la mise aux normes et rafraîchissement de la Salle Polyvalente. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 10 juin 2016 à 12 H 00. L'ouverture des plis a eu lieu le 14 juin 2016 à 18 h 30 en présence de Monsieur le Maire et des élus présents.

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	TRAVAUX	ENTREPRISE	HT	TTC
1	SERRURERIE	CARRASCO	19 084,00	22 900,80
2	MENUISERIE	RAFFIN	1 000,70	1 200,84
3	Plomberie/Zinguerie	MERLE	5 394,90	6 473,88
4	Electricité	BSE Sancho	8 235,00	9 882,00
5	Peinture	DURDILLY Franck	20 663,75	24 796,50
6	Maçonnerie/voirie	EIFFAGE	11 113,00	13 335,60
7	FAçADE	PROFAÇADE	24 255,00	29 106,00
			89 746,35	107 695,62

Le Conseil est invité à délibérer afin :

- d'approuver ces propositions,
- d'autoriser M. le Maire, à donner les ordres de service et lui donner tous pouvoirs pour la bonne exécution de cette opération,
- le financement de cette opération est inscrit au Budget de l'exercice 2016.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## 5) <u>Cession de la parcelle AC 454 lot A nouveaux acquéreurs</u>

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et ne prend pas part à la discussion et au vote.

Madame Chantal DUJARDIN-REY 1<sup>ère</sup> adjointe prend la parole, informe le Conseil Municipal du désistement de Monsieur et Madame RAMPAL Christophe pour l'acquisition de la parcelle AC 454 lot A située impasse de la voirie.

Madame Chantal DUJARDIN-REY explique la difficulté de vendre ce terrain depuis 2011, après avoir reçu de très nombreux candidats éventuels, de l'avoir proposé par le biais de nombreuses agences et sur le site du bon coin. De nouveaux acquéreurs se sont manifestés, au prix d'achat identique à celui proposé à Monsieur et Mme RAMPAL.

Il convient de rédiger une nouvelle délibération pour les nouveaux acquéreurs Monsieur DUBESSY Mathieu et Madame ROBINEAU Colette domiciliés à Tarare 8 Rue DENAVE. Un acte notarié d'avant-contrat va être établi par Maître DELORME de Pontcharra sur Turdine. Il sera indiqué la vente de la parcelle AC 454 lot A d'une surface de 877 m2 pour un montant de 62 500 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé :

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### 6) Modification du tableau des effectifs

Aux termes de la loi N°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses article 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même la modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Vu le décret N°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires.

Du fait de la nécessité d'assurer le service de la garderie, étude du soir de créer un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 4.73/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, suite au départ à la retraite de Mme TRICAUD Chantal.

En conséquence, le tableau des emplois serait modifié de la façon suivante :

Poste : Surveillant en milieu scolaire. Grade : Adjoint territorial d'animation de 2ème classe, Temps de travail :

4.73/35<sup>ème</sup> (216 heures annuelles). Cycle: annuel. Effet: 1<sup>er</sup> septembre 2016

Cet emploi pourra être pourvu par des fonctionnaires ou selon l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 Après en avoir délibéré :

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## 7) Affaires diverses

#### Monsieur le Maire informe :

Aménagement du Bourg, signature de l'acte d'acquisition pour le local CHAMPALLE le lundi 11 juillet 2016. Un devis à la société EIFFAGE a été demandé pour la démolition du tènement FOUILLAT, celui proposé dans le montage financier est exorbitant. Avec Madame LAFFAY Christelle nous avons reçu différents établissements bancaires afin d'affiner le volet financier. Une consultation sera faite à la fin de l'année. La Banque postale a été sollicitée mais cet organisme ne travaille que par mail et à distance.

Concernant le remplacement suite au départ à la retraite de Pascal, nous avons reçus 22 candidatures 4 candidats ont retenu notre attention. La décision du candidat retenu se fera prochainement.

Le verre de l'amitié pour la retraite de Pascal se fera le vendredi 30 septembre 2016 à 19h00 salle des mariages. Deux agents vont recevoir la médaille du travail pour 20 ans dans la fonction publique la date pour la réception est à déterminer.

Lors de la cérémonie pour le départ à la retraite de Chantal TRICAUD je lui ai remis la médaille communale

## TOUR DE TABLE

#### Madame Chantal DUJARDIN-REY:

- Présentation des différentes demandes de permis de construire et demandes préalables.

Deux projets sont en cours sur la commune :

- Situé au 500 chemin du Pellerat « maison MITTON » un traiteur souhaite créer une salle de réception.
- Situé au Grand Pin, création d'une société qui a pour but de soigner par thérapie comportementale avec les animaux.

#### Monsieur Daniel CHAUD:

- Suite aux orages deux maisons ont été endommagées, l'une située en montant Grévilly appartenant à Madame ALLARD et Monsieur GATTIGLIO, la commune apportera son aide afin de sécuriser l'écoulement de boue, l'autre dans le nouveau lotissement des Balcons de Saint-Forgeux chez Monsieur et Madame RUBIO, inondation du garage dû aux ruissellements des eaux pluviales venant de chez Monsieur GEORGET. Aucune grille d'évacuation des eaux devant son chemin d'accès. Il faudrait que chaque nouvel accès aux habitations, une grille d'évacuation soit systématiquement mise.
- Avec Monsieur DEVOS Dominique nous avons fait le tour de la commune pour recenser les dégâts, la voirie communale et les bâtiments communaux n'ont subi que très peu de dommages.
- Des dégâts ont été constatés sur le portail de la famille GIRAUD, des travaux sont à envisager afin de mettre des tuyaux de diamètre supérieur.
- Les massifs et jardinières de fleurs non pas subits de dégâts.
- Le marché à Procédure Adapté pour la voirie communal a été fait, dépôt des candidatures le 18 juillet 2016 à 12h00.
- Emplois d'été, 4 jeunes de la commune ont été retenu, leur période de travail est de 15 jours chacun.
- Le planning de congés pour le personnel et les élus est affiché dans le bureau des adjoints.
- Monsieur le Maire intervient et félicite pour le travail qui a été fait, pour la mise en eau de la fontaine ainsi que les plantations.

#### Madame Christelle LAFFAY:

- Distribution du Trait d'union aux élus lors de la séance, avant la distribution dans les boîtes aux lettres qui sera remis à la poste de Pontcharra sur Turdine.le lundi 25 juillet
- Animation de Rue le samedi 23 juillet à 17h00 place de l'Eglise où cantine si pluie.
- Le 24 septembre animation sur le marché avec la confection d'une soupe par Monsieur Michel ROCHE.
- Une animation est proposée lors de la journée du patrimoine le 17 septembre sur la citoyenneté. Il est demandé de préparer les drapeaux, le livret du citoyen et les plus anciennes listes électorales.
- J'ai assisté à l'assemblée Générale de la Mission Locale les documents sont disponibles à l'accueil.
- L'assemblée générale de la toile des Gônes : remerciement pour l'augmentation de la participation par enfant et par jour de 0.50 € soit 5.50 €. Sur 75 familles 7 personnes étaient présentes lors de cette réunion, les différents chiffres seront mis à disposition en mairie. Il y aura un camp pour les adolescents de 9-13 ans au mois de juillet.

Pendant les vacances de la Toussaint et de février, organisation d'une semaine de centre aéré. Le bureau envisage un changement de statuts.

#### Monsieur Dominique DEVOS:

- Il a été constaté que les panneaux de la zone 30 sont petits.
- Madame Christine CHAVEROT demande que le passage piéton en face du bar des sports soit de nouveau matérialisé.
- Pour le dossier des amendes de Police, dorénavant Monsieur Thierry BOST sera responsable de ce dossier en partenariat avec la commission voirie.
- La chambre froide de la salle d'animation a été changée.
- La commande du piano pour la cuisine de la salle polyvalente a été faite.
- Lors de différentes manifestations, j'ai constaté que des enfants jouaient au foot avec un ballon en cuir, dans le hall de la salle polyvalente ce n'est pas un lieu pour de tels actes, il faut faire des modifications dans le règlement de location de la salle.
- L'association du Tennis de table envisage une fusion avec Pontcharra sur Turdine, les entraînements se feront soit à Saint-Forgeux, soit à Pontcharra sur Turdine.
- L'association du basket a fixé une entente entre l'Arbresle et Pontcharra afin que les frais des entraîneurs soient moins onéreux par commune.
- SYDER les dix projecteurs de l'église sont hors services suite à un orage de l'année dernière constaté en début d'année, doit-on refaire l'ensemble de l'éclairage? Mettre un projecteur sur deux? S'en suit un débat. Aucune décision n'a été prise, il est demandé de faire une déclaration à l'assurance.
- Des travaux de peinture vont être réalisés par l'association l'ATRE sur divers mobiliers de la commune, ainsi que du nettoyage après les travaux de l'école, déplacement de l'évier dans la classe de maternelle. Problématique avec le robinet des WC de la cour de l'école.
- A la rentrée scolaire de septembre Madame Chantal DUJARDIN-REY sera responsable de la commission école.
- Mme MAKAYA Béatrice remplacera Chantal TRICAUD pour la préparation des repas à la cantine, elle fera aussi la garderie du soir à l'école publique et ce contrat sera établi par la commune.

L'amicale boule organise un concours, les organisateurs demande s'ils peuvent prendre une partie du parking du Tram afin de créer de nouveaux jeux temporaires, ils prendront en charge les différents travaux d'aménagement, qu'en pensez-vous? Monsieur le Maire intervient et ne voit pas d'inconvénients à cette installation provisoire. Madame Christine CHAVEROT intervient et demande qu'un système d'aération soit installé dans les WC du stade. Monsieur DEVOS Dominique indique qu'il fera le nécessaire pour ces travaux, pour améliorer la ventilation du WC.

Les habitants du quartier de Grévilly vous invitent à partager le verre de l'amitié le dimanche 10 juillet à midi.

### Monsieur Julien BOLVY:

Le terrain de boules au Plat du Mont aurait besoin que l'on rajoute du ghore.

L'Assemblée Générale du Basket a présenté son budget avec un déficit de 46 €.

J'ai assisté à la réunion pour les communes nouvelles aux Olmes je souhaite obtenir une copie du rapport du Sénat, concernant les prérogatives à mettre en place pour les communes nouvelles.

#### Monsieur le Maire :

J'ai reçu Monsieur RABOUTOT Boris, m'informant de la mise en place d'une borne sur un terrain le long de la RD 27, route de Pontcharra qui n'appartient pas à ce propriétaire. Se renseigner pour la préemption pour que la commune puisse acheter ce morceau de terrain afin de créer un parking.

Monsieur Gilles DURDILLY intervient et indique que ce morceau de terrain a été acheté par les nouveaux propriétaires de la maison de Madame GALOSELVA Jean à Monsieur Pascal DURDILLY.

Madame Chantal TRICAUD remercie la commune suite à la réception lors de son départ à la retraite.

Une messe de départ du père OLLAGNIER et du père KACOU KACOU aura lieu le dimanche 4 septembre à 10 h et une messe d'accueil pour la venue du père Bruno BOUVIER le dimanche 18 septembre à10h à l'église St André de Tarare

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50